



RÉPONSES AUX DEMANDES DE LA LETTRE DU 14 FÉVRIER 2008

1. Dans l'éventualité où, dans plusieurs années, il faudrait décontaminer le lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, tel qu'il est présentement et incluant les anciennes cellules fermées, les coûts d'excavation, de disposition et de traitement, s'il en est, devront être assumés pour assurer cette décontamination.

- Advenant l'absence de provision de la part du propriétaire des lieux, est-ce que c'est la Ville de Terrebonne qui assumerait les coûts de cette décontamination ?

Réponse :

Certainement pas, toute la question des fonds nécessaires ainsi que l'ensemble des conditions reliées aux décrets d'exploitation du site relève du Gouvernement du Québec.

- La Ville de Terrebonne s'assure-t-elle de provisionner des sommes d'argent pour parer à cette éventualité ?

Réponse :

Non

2. Pourriez-vous déposer les rapports de suivi faisant état, depuis 2004, des résultats mensuels d'analyse? :

- Des eaux de lixiviat pré-traitées à l'entrée de l'usine de traitement de Terrebonne/Mascouche;

Réponse :

J'ai demandé à M. Daniel Vaillancourt de traiter ce point avec Mme Poliquin

- Des eaux traitées à la sortie de l'usine de traitement de Terrebonne-Mascouche.

Réponse :

J'ai demandé à M. Daniel Vaillancourt de traiter ce point avec Mme Poliquin

Luc Papillon, DGA
Ville de Terrebonne